MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Je choisis de régler par prélèvement automatique la ou les prestations suivantes :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Référence unique du mandat :

- ❒ Accueil petite enfance .....
- ❒ Accueil périscolaire .....
- ❒ Restauration scolaire .....
- ❒ L'Unisson .....
- ❒ École municipale des sports .....

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 83 ZZZ 487 784

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Ville de Saint-Egrève à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Saint-Egrève.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : .....
Ville : .....
Pays : .....

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Ville de Saint-Egrève
36 avenue du Général de Gaulle
CS 40120
38521 Saint-Egrève CEDEX

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : ❒ Paiement récurrent/répétitif ❒ Paiement ponctuel

Signé à : .....

Le (JJ/MM/AAAA) : .....

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT)

Nom du tiers débiteur : .....

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Ville de Saint-Egrève. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Ville de Saint-Egrève.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

HÔTEL DE VILLE : Service programmation des affaires financières - 36 avenue du Général de Gaulle - CS 40120 - 38521 SAINT-EGREVE CEDEX
tél. 04 76 56 53 00 - télécopie 04 76 75 82 62 - www.saint-egreve.fr